

Avec un tel redoublement de dispositifs qui prévoient, premièrement, au règlement pacifique de tout différend ou à une décision irrévocable et obligatoire quant à déterminer lequel des Etats en guerre est l'agresseur, et deuxièmement, au secours incontesté de tous les signataires à la victime paisible de l'agression, la voie est ouverte, considère-t-on, au troisième degré, c'est-à-dire la réduction des armements. Pourvu qu'à la date du premier mai 1925, une majorité des membres permanents du Conseil (la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon) et dix autres Etats aient signé, et ratifié le Protocole, une Conférence internationale pour la réduction des armements, à laquelle tous les Etats du monde seront invités, aura lieu à Genève le 15 juin 1925. A moins qu'un plan de réduction soit adopté par cette Conférence et mis en vigueur, les signataires cesseront d'être liés par le Protocole.

La position générale qu'a prise la délégation canadienne en consentant d'un commun accord avec tous les délégués présents de prendre ce plan en sérieuse considération, est indiquée dans le discours suivant de M. Dandurand à l'Assemblée, du 2 octobre 1924:

M. le PRÉSIDENT: La parole est à M. Dandurand, délégué du Canada.

*(En montant à la tribune, M. Dandurand est accueilli par les applaudissements de l'Assemblée.)*

M. DANDURAND (Canada): Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne viens pas à cette tribune pour y apporter la plus légère critique au travail de nos commissions: il marquera peut-être une date lumineuse dans l'histoire de l'humanité.

Je viens seulement dire, en peu de mots, comment le Canada a envisagé jusqu'à ce jour les problèmes dont nous avons cherché ensemble la solution, et vous donner la raison de ses préoccupations en face des obligations qu'il peut être appelé à remplir.

Mais je dois tout d'abord un témoignage d'admiration aux principaux ouvriers de la belle œuvre qui nous est présentée, aux présidents des deux Commissions qui ont dirigé nos travaux avec tact et fermeté, aux architectes qui ont préparé les plans, les deux rapporteurs: MM. Benès et Politis, ainsi qu'à leurs brillants collaborateurs.

Les trois principes fondamentaux sur lesquels ils ont édifié ce monument: l'arbitrage, la sécurité, le désarmement, ont été acceptés et appliqués par mon pays depuis très longtemps. Les fruits qu'ils nous ont donnés valent d'être constatés, car ce sont ceux-là que vous recherchez ici. Non seulement, nous avons eu cent années de paix, mais nous pensons en termes de paix, alors que l'Europe, étant un camp armé, pense en termes de guerre.

L'arbitrage, nous l'avons pratiqué dans tous les domaines, y compris celui de nos droits territoriaux. D'accord avec les Etats-Unis, nous avons institué une Commission internationale permanente, composée de trois Canadiens et de trois délégués des Etats-Unis, qui ont pour mission de régler les différends qui peuvent surgir sur nos frontières et, principalement, sur les Grands Lacs, les fleuves et les rivières, qui forment notre ligne de division sur plusieurs milliers de kilomètres.

Durant les douze dernières années, plus de vingt questions ont été ainsi réglées amicalement entre nos deux pays.

Notre première Commission a été empêchée, ces derniers jours, de clore ses travaux parce que la question de la souveraineté nationale et de la répercussion, hors frontières, de l'exercice de droit d'ordre inférieur, a été brusquement soulevée.